



## Quand peut on demander au cautionnaire de payer

Par **camila3147**, le **25/08/2017** à **11:49**

Bonjour,  
Suite à des travaux de jardinage (élagage des arbres), mon locataire déduit ces frais du loyer et ne veut pas payer la totalité. En a t-il le droit ? Si non, puis-je demander au cautionnaire de payer à sa place directement sans passer par un huissier ?  
Je vous remercie pour vos réponses

Par **Lag0**, le **25/08/2017** à **12:34**

Bonjour,  
C'est le locataire qui a fait élaguer les arbres ?

Par **camila3147**, le **25/08/2017** à **15:25**

Bonjour Lag0,  
Mon locataire a élagué les arbres lui-même, en a estimé le coût et il déduit ces frais du montant du loyer...

Par **Lag0**, le **25/08/2017** à **16:53**

[citation]l'élagage est à la charge du bailleur. Le locataire n'a en charge que l'entretien du jardin, de la pelouse, des arbustes, des massifs,... [citation]  
Non !  
Décret 87-713 : Liste de

réparations ayant le caractère de réparations locatives. rn[citation] I. - Parties extérieures dont le locataire a l'usage exclusif.rnrna) Jardins privatifs :rnrnEntretien courant, notamment des allées, pelouses, massifs, bassins et piscines ; taille, [fluo]élagage[/fluo], échenillage des arbres et arbustes ;[/citation]rnrnDe plus, c'est le locataire lui-même qui a fait ce travail et il se permet de valoriser sa propre main d'oeuvre !rnVous êtes tombé sur un bon là...rnrnCe locataire est donc en situation d'impayé de loyer, vous pouvez faire intervenir la caution.

Par **camila3147**, le **25/08/2017** à **19:48**

Merci à tous pour vos réponses.rnLag0 merci particulièrement, vous me rassurez...